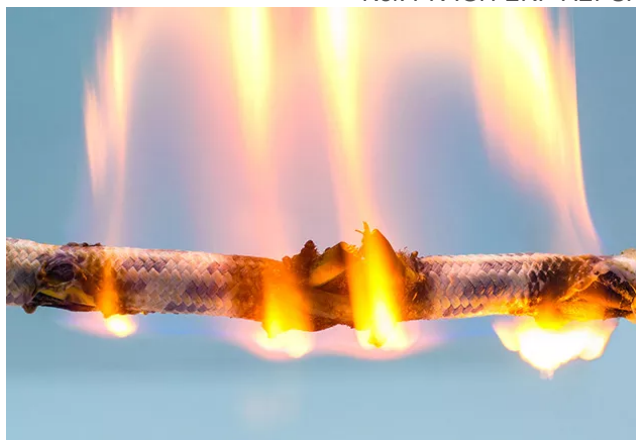


DURÉE : 1 Jour (7H)

Prix : Nous contacter



PRÉSENTIEL



Objectifs et compétences visés

- Intégrer l'accessibilité et l'évacuation des personnes en situation de handicap (PSH) dans un établissement existant.
- Rédiger les notices d'accessibilité et d'évacuation des PSH.
- Etre sensibilisé au registre public d'accessibilité

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Cette formation s'adresse tout particulièrement aux personnes ayant à intégrer l'accessibilité et l'évacuation des personnes en situation de handicap lors du réaménagement ou de la mise en conformité d'un établissement (responsables sécurité, architectes, exploitants, chefs d'établissement...).

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Contenu de la formation

- Réglementation sur l'accessibilité des PSH :
 - objectif fondamental d'égalité,
 - code de la construction et de l'habitation,
 - règlement de sécurité "ERP", règlement de sécurité "IGH",
 - Code du travail.
- Étude de la nature de l'exploitation :
 - typologie de bâtiment (configuration, exigences réglementaires spécifiques...),
 - typologie du personnel et du public (disponibilité, mobilité, capacités cognitives...).
- Définition des solutions les plus appropriées.
- Le registre public d'accessibilité dans les ERP.
- Notices d'accessibilité et d'évacuation :
 - objectifs,
 - cadre réglementaire et documents administratifs,
 - formalisation des solutions retenues.
- Maintien des objectifs et des mesures dans le temps.
- Application sur cas pratiques.

Modalités

Modalités d'évaluation

Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle de connaissances.

Nos plus

En bref

21000

stagiaires / an



Des infrastructures
pédagogiques uniques

+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70